



## **Compte rendu des CAP du 10 juillet 2017**

**Avant l'examen des recours en notation et des mouvements de mutation, les CAP ont été amenées à se prononcer sur leurs nouveaux règlements intérieurs qui, suite à la note de la Direction Générale, acte du recul des droits de vos élus qui n'auront désormais qu'un temps égal à la durée prévisible de la réunion pour faire tant la préparation que le compte rendu des travaux.**

**Comment sur une demie journée prise pour travailler en amont sur les documents remis par la Direction, peut-on d'ores et déjà préparer le compte rendu d'une réunion qui n'a pas encore eu lieu !!**

**Certes le responsable du pôle Pilotage et Ressources nous a indiqué qu'il conviendrait d'appliquer ce règlement avec « intelligence » mais il n'a pas pour autant introduit de la souplesse dans ce règlement intérieur totalement imposé par le ministère.**

**C'est encore une fois de plus le dialogue social qui est mis à mal !!**

**Après avoir acté la fin de la notation chiffrée, M GRIMARD a voulu mettre en exergue l'importance accrue de l'appréciation littéraire, estimant que retracer toute une année d'activité en quelques lignes relevait du « mépris ».**

**Alors qu'avaient été mis en réserve 3 mois à l'issue de la campagne de notation 2016, nous avons appris qu'il n'en restait plus qu'un seul. La Direction a donc attribué lors de la campagne de notation plus de mois en 2017 que le contingent octroyé par la Direction Générale.**

**Quatre collègues avaient engagé un recours et avaient demandé à vos élus FO DGFIP de les défendre. Tous demandaient une réduction d'ancienneté et l'un d'entre eux réclamait en outre une modification de l'appréciation littéraire.**

**Eu égard au seul mois en réserve, un seul collègue a pu obtenir satisfaction même si la Direction a reconnu la qualité des dossiers défendus.**

**Le mouvement des agents de catégorie A pour le 1<sup>er</sup> septembre 2017 a été présenté aux organisations syndicales. FO DGFIP 42 déplore le sous-effectif dont souffre le cadre A dans le département de la LOIRE.**

**7 détachements ont été prévus soit pour des raisons personnelles (santé notamment) soit dans l'intérêt du service. Vos élus ont réagi face au non remplacement d'un cadre A au SIP de St Etienne Nord qui est une structure lourde avec un public difficile. La direction nous a assuré de l'affectation permanente de l'EDR dans l'attente de la nomination d'un collègue.**